Au Camp devant Hulst le 2e Novemb. 1645

Son Alt.e, en sortant aujourd'huy matin des Approches,
a envoyé representer au Gouverneur et aux trois autres
Coronels, que j'ay par fois nommez, par le Trompette
Lus, qu'elle les sçavoit extremement [illegible]
en gens d'honneur, de jugement et de courage; mais
que presentement, voyans nos mineurs dans leurs
remparts de part et d'autre, il estoit temps qu'ils
songeassent à impetrer des conditions favorables qu'elle
leur offroit, mais que cy après elle ne pourroit pas
leur accorder, en cas de refus de ceste courtoisie.
Le Trompette, par instruction de M. de Beverweert,
adjousta quelques menaces à ceste harangue, disant
avoir entendu de bonne main que 150. hommes d'eslite
de chasque Regiment avoyent esté ordonnez pour
un assault general, et choses semblables: Mais
ces Messieurs, après avoir deliberé un demi quart
d'heure, dans la chambre et devant le lict du Comte
de Moucron, qui est fort blessé à l'espaule, entamerent
leur response par un compliment, de l'honneur que
S. A. leur faisoit d'avoir si bonne opinion de leur
comportement: Mais qu'en suitte, quelque chose qui

pût arriuer, ils ne pouuoÿent demeurer en faulte
d'aucun debuoir, nÿ se resoudre à rendre une place
de telle importance, sans ÿ auoir attendu ou la mine
ou l'assault. Les discours et repartis entre eux et
le Trompette furent assez longues là dessus, mais en
fin ils persisterent, et le renuoÿerent ciuilement, prians
S.A. de considerer, que si elle auoit des Officiers qui
en usassent autrement, elle ne pourroit s'empescher de
les chastier. Durant ces entrefaites la Tirerie de
part et d'autre n'a pas cessé. et le Trompette fut
dans la Ville plus de 2. heures. parce qu'il fallust
enuoÿer querir ces autres Officiers de leurs postes, vers
la chambre du malade. Voÿci donq que nos-
mines se poursuiuent en diligence. et de plus, pour
leur donner une espouuante qui ne sera pas vaine
nÿ sans subiect, nous ferons couler demain-
deux ponts flottans de bois, l'un à costé de nostre
Galerie, et l'autre en un nouuel endroict, entre
M. de Brederode et nous, c'est à dire derriere les
coupures qu'ils peuuent auoir dans l'un ou l'autre
bastion, qui par là se rendroÿent infructueuses aussi
bien que les mines qu'ils ÿ ont certainement.

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Amalia van Solms, A14a-XIII-18c-1
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/4191

Le jour de demain, ou bien la nuict d'apres dira, -
quel effect cela pourra faire sur leurs courage.
Cependant, un garçon sorti depuis de la ville, rapporte,
qu'ils ont couppé le Bastion de M. de Brederode
en deux endroicts, et derriere y ont planté 4. demi
Canons, pour en donner à boire à ceux qui pourroyent
entreprendre de les emporter. Du Bastion de nostre
costé il n'a point de cognoissance. On en peut assez
imaginer la mesme chose. Mais il asseure que
ceste mesme nuict icy ils attendent l'assault
general, et ont enfermé toutes les femmes et enfans
dans la Tour de l'Eglise, nonobstant les instances
continuelles que leur font les Moines Recolects,
en les conjurans de se rendre, et de prevenir le
~~[illegible]~~ carnage de tant de personnes innocentes.
En effect, M. Püller qui est de garde, a ordre
de se mettre un peu en posture comme s'il devoit
donner; mais que seulement il envoye 10. ou 20.
hommes sur le Bastion, pour veoir s'ils mettront
le feu à leur mine, ou bien s'il y aura moyen -
d'occuper la pointe, et de s'y loger. Cela donnera

assurant l'Altesse [illegible]. et demain au matin on verra ce qui en sera arrivé. Cette lettre ne le peut
attendre; ayant a partir sur la minuit, pour trouver [illegible] de Morré au Polder de [illegible]; qui m'il
un facheux [illegible], ces derniers jours, que je voudroy que V. A. feust [illegible] d'heure a autre a quoy
nous en sommes.

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Amalia van Solms, A14a-XIII-18c-1
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/4191